

intentions présentes des gouvernants. Nous devons envisager maintenant ce fait avec calme et franchise: si nous approuvons à quel que degré ou sous quelque forme une participation aux opérations militaires en Europe, il en résultera une exigence croissante d'une intervention militaire plus directe et de bien plus grande envergure.

Il est possible de discuter maintenant ces problèmes avec calme. Il ne sera peut-être pas possible de les discuter avec calme quand on commencera à recevoir au Canada les listes des morts, blessés et disparus. Permettez-moi de faire ressortir la chose, sans vouloir retarder outre mesure les délibérations. Il est futile de mettre au rancart la question de la conscription, si nous projetons maintenant une intervention militaire en Europe. L'envoi d'un corps expéditionnaire et la publication des listes des morts, blessés et disparus qui en sera la conséquence, amèneront inévitablement la conscription militaire au pays. Je ne puis concevoir qu'un gouvernement de guerre ayant atteint cette étape de la lutte, puisse faire autrement que sir Robert Borden en 1917, quand il a dit qu'à cause de la présence d'un corps expéditionnaire de 237,000 hommes sur les champs de bataille, la conscription militaire s'imposait au Canada, pour éviter un désastre national, parce qu'on ne pouvait obtenir les renforts nécessaires.

Une couple d'autres pensées importantes me viennent à l'esprit. A mesure que le conflit se prolongera, les industries d'autres pays seront certes dévastées. La production de matériel essentiel sera difficile. De plus en plus on songera au Canada et on comptera sur le Canada pour le matériel nécessaire. Somme toute, nous ne comptons que 11 millions d'habitants et nous devons supputer avec le plus grand soin, la plus grande attention, le plus grand sang-froid et je dirais presque de la manière la plus impassible le danger de détourner maintenant un nombre important d'hommes des entreprises productrices vers les services de combat.

J'ajouterai que toute tentative pour imposer dans les circonstances présentes la conscription au Canada immobiliserait pour ainsi dire le pays à cause de la désunion considérable qu'elle créerait.

M'est avis que nous devrions songer constamment à la force et à la position géographique de notre pays, et faire des plans immédiats en vue de sa réhabilitation une fois la paix conclue; nous devrions étudier dès maintenant les problèmes que notre petite nation devra envisager lorsque la guerre aura cessé.

[M. MacNeil.]

D'autres orateurs ont abordé le sujet, mais afin que la question soit bien claire et afin d'obtenir du Gouvernement une déclaration de politique définie, je propose l'amendement suivant:

Que l'alinéa *b* du paragraphe 1 de l'article 2 soit modifié de façon à se lire comme suit:

*b*) la conduite des opérations navales, militaires et aériennes dans les limites du Canada ou dans les régions contiguës.

Des VOIX: Aux voix.

M. le PRÉSIDENT: L'amendement est-il adopté? Ceux qui sont en faveur voudront bien dire oui.

Des VOIX: Oui.

M. le PRÉSIDENT: Ceux qui s'y opposent voudront bien dire non.

Des VOIX: Non.

M. LACROIX (Beauce): J'étais debout, monsieur le président...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. L'amendement est défait.

(Texte)

M. LACROIX (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je demande que le vote soit enregistré.

M. LACOMBE: J'appuie la proposition de l'honorable député de Québec-Montmorency.

M. LACROIX (Québec-Montmorency): Nous sommes cinq, ici, pour demander que le vote soit enregistré.

(Traduction)

Le très hon. M. LAPOINTE: L'honorable député était debout.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre.

M. GARIÉPY: Monsieur le président, je dois, en toute justice, faire appel au Règlement. L'honorable député de Beauce était debout et il cherchait à obtenir la parole avant que l'amendement fût mis aux voix; mais vous avez néanmoins procédé à la mise aux voix, alors qu'il réclamait la parole. Il est tout à fait injuste, sur une question aussi importante, de ne pas fournir à l'honorable député de Beauce l'occasion de formuler toutes les remarques qu'il croit opportunes en l'occurrence, et alors qu'il s'était levé dans ce but.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permettrai de dire à l'honorable député qu'à mon sens, le président n'avait aucunement l'intention de hâter la mise aux voix. Je crois qu'à ce moment-là il jetait un coup d'œil sur l'amendement, et c'est pourquoi il n'a pas constaté que l'honorable député de Beauce était debout. Cependant, il n'y a pas de doute que l'honorable député s'est levé; je